



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 25 JUIN 2026

Le 25 juin 2026 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-066), M. Romain MILLARD (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-081 et 2026-06-082), M. Olivier LEHOUSSEL, M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL (arrivée à 21h03), M. Fathi AÂRAB (arrivée à 20h37), Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-091 et 2026-06-092), M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-089), M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Chloé BERTHAUD, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX.

Absents excusés représentés :

Mme Michèle BOULANGER – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Anne GRAVELEAU – pouvoir à Mme Sandrine LEMONNIER
Mme Nathalie PLUMAIL – pouvoir à M. Pascal FOURNIOUX jusqu'à la DEL n°2026-06-069
M. Fathi AÂRAB – pouvoir à M. Christophe OLIVIER jusqu'à la DEL n°2026-06-066
M. David POLIZZI – pouvoir à M. Olivier LEHOUSSEL
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU
Mme Sarah DEGENNE – pouvoir à M. Michel CINOTTI
Mme Marina BOUTAULT-LABBE – pouvoir à Mme Fanny DUTILLIEUX
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 3 juillet 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-11, L. 1612-12 et L. 2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune,

Vu la délibération n°2025-12-117 du Conseil municipal du 18 décembre 2025 approuvant le budget primitif du budget principal 2026,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 approuvé par délibération n°2026-06-066 du Conseil municipal lors de la présente séance,

Vu la délibération n°2026-06-068 du Conseil municipal portant affectation des résultats de l'exercice 2025, adoptée lors de la présente séance,

Considérant que le budget supplémentaire constitue un acte budgétaire ayant pour objet, d'une part, de reprendre les résultats de l'exercice précédent tels qu'arrêtés au compte financier unique et affectés par le Conseil municipal et, d'autre part, d'ajuster les prévisions du budget primitif en fonction des besoins apparus en cours d'exercice,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission Ressources du 18 juin 2026,

Considérant le rapport de M. Romain MILLARD,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE par procuration, Mme Amina ABICHOU par procuration s'étant abstenus),

APPROUVE le budget supplémentaire 2026 du budget principal, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 394 123,86 €
- Section d'investissement : 5 094 380,63 €

APPROUVE les crédits inscrits par chapitre au budget supplémentaire 2026 du budget principal, conformément à la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 25 juin 2026,

Le Maire,



Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER